

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 mai 2021, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Les Sarments d'Or – Place de la Mairie – 85670 FALLERON, le **27 mai 2021**.

**PRÉSENTS** : M. TENAUD, Mme CHAUVIN, M. ROUSSEAU, Mme CHARRIER, M. ROBIN, Mme BEHEREC, MM. MARTIN et JAUMOILLÉ, Mme BAUD, MM. MICHEL et BLUTEAU, Mme GABORIT, M. PORCHER et Mme SIMON.

**EXCUSÉS** : M. GROSSIN, Mme HERBERT, Mme VRIGNEAU, Mme POUVREAU, M. GIROIRE.

\*\*\*

Préalablement au démarrage de la séance, le Maire fait lecture au Conseil des pouvoirs remis par les personnes absentes (deux pouvoirs) : Mickaël GROSSIN donne pouvoir à Gérard TENAUD, Chantal VRIGNEAU donne pouvoir à Marie BEHEREC.

La séance a été ouverte à 20 heures sous la Présidence de Monsieur Gérard TENAUD.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire désigne avec son accord Madame Stéphanie SIMON en qualité de secrétaire de séance.

\*\*\*



## **I. TIRAGE AU SORT POUR LA LISTE PRÉPARATOIRE DES JURÉS D'ASSISES 2022**

Comme tous les ans, la Commune de Falleron, regroupée avec la Commune de Grand'Landes, doit procéder au tirage au sort de 6 citoyens inscrits sur les listes électorales pour la liste préparatoire des jurés d'assises 2022.

## **II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

L'ensemble des membres du Conseil Municipal ayant été destinataire d'un exemplaire du Procès-Verbal du 11 mai 2021, le Maire propose au Conseil de l'approuver.

**Le Conseil approuve à l'unanimité le dernier Procès-Verbal.**

## **III. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **1. ATTRIBUTION DU MARCHÉ PROGRAMME VOIRIE 2021 ET 2022**

**Délibération n°21-06-01**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'une consultation des entreprises a eu lieu en vue de réaliser le programme de voirie 2021 et 2022.

Six entreprises ont remis une offre.

Les offres sont les suivantes :

- BAUDRY	114 647.40€ € HT	137 576.88 € TTC
- BODIN	85 071.60 € HT	102 085.92 € TTC
- CHARIER	106 647.10 € HT	127 976.52 € TTC
- COLAS	95 730.50 € HT	114 876.60 € TTC
- CTCV/ATLANROUTE	102 084.00 € HT	122 500.80 € TTC
- SEDEP	105 270.90 € HT	126 325.08 € TTC

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 16 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention,

- **DÉCIDE** de retenir l'entreprise BODIN pour la réalisation des travaux de voirie 2021 ET 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise BODIN et toutes pièces nécessaires à son exécution.

### **2. ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ URBAINE ET PROGRAMMATIQUE POUR LES AMÉNAGEMENTS STRATÉGIQUES DU BOURG DE LA COMMUNE DE FALLERON**

**Délibération n°21-06-02**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation des entreprises a eu lieu en vue de réaliser une étude de faisabilité urbaine et programmatique pour les aménagements stratégiques du bourg de la Commune.

Neuf agences se sont positionnées et ont rendu une offre. Suite à l'analyse des offres, les auditions des trois bureaux d'études suivants se sont tenues :

- Agence Gilles GAROS – Alizés – PLAST Architectes 34 396.00 € TTC
  - Agence 7 Lieux – Héroïse RENOULT – ECR Environnement 44 022.00 € TTC
  - Voix Mixtes – Quattro Architectes – Porteur2Projet – SAET 45 198.00 € TTC
- Suite aux auditions, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le groupement Agence 7 Lieux – Héroïse RENOULT – ECR Environnement pour réaliser l'étude de faisabilité urbaine du centre-bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention,

- RETIENT le groupement Agence 7 Lieux – Héroïse RENOULT – ECR Environnement pour réaliser l'étude de faisabilité urbaine du centre-bourg ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### 3. DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE 2021

Délibération n°21-06-03

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que dans le cadre de la subvention Amendes de Police.

Le montant alloué par l'Etat au titre de cette subvention n'est pas encore connu, mais la collectivité peut tout de même déposer un dossier de demande de subvention.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention pour le programme Voirie 2021/2022, programme de travaux d'un montant de 85 071.60 € HT (102 085.92 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention :

- SOLLICITE auprès de l'Agence Routière Départementale une subvention au titre des Amendes de Police dans le cadre du Programme Voirie 2021/2022 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### 4. VOTE DES TARIFS POUR LES SÉJOURS D'ÉTÉ 2021 DE L'IFAC

Délibération n°21-06-04

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs proposés pour les séjours de l'été 2021 pour les enfants inscrits au Centre de Loisirs.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention,

Approuve les tarifs proposés, à savoir :

	0 -300	301-500	501-700	701-900	901-1100	1101 et +	autres
TARIF HEURE ALSH	0,45	0,48	0,79	1,06	1,32	1,44	1,56
TARIF JOURNEE ALSH	6,80	7,04	9,52	11,68	13,76	14,72	15,68
PROPOSITION TARIFS SEJOURS 2 jours / 1 nuit	34,00	35,20	47,60	58,40	68,80	73,60	78,40
PROPOSITION TARIFS SEJOURS 3 jours / 2 nuits	51,00	52,80	71,40	87,60	103,20	110,40	117,60
PROPOSITION TARIFS SEJOURS 4 jours / 3 nuits	68,00	70,40	95,20	116,80	137,60	147,20	156,80
<b>TARIFS EXTERIEURS</b>							
	0-700	701 et +	autres régimes				
TARIF HEURE ALSH	1,62	2,17	2,38				
TARIF JOURNEE ALSH	16,16	20,56	22,24				
PROPOSITION TARIFS EXTERIEURS 2 jours / 1 nuit	80,80	102,80	111,20				
PROPOSITION TARIFS EXTERIEURS 3 jours / 2 nuits	121,20	154,20	166,80				
PROPOSITION TARIFS EXTERIEURS 4 jours / 3 nuits	161,60	205,60	222,40				

5. **CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIERES DE RÉALISATION DE L'ACTION « AUDITS ÉNERGÉTIQUES DES BATIMENTS PUBLICS » - ÉCOLE PUBLIQUE**

Délibération n°21-06-05

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territoire, la Communauté de Communes Vie et Boulogne a fait appel au SYDEV pour qu'il réalise une étude sur la consommation énergétique des bâtiments communaux de chaque collectivité. Pour la Commune de Falleron, l'Ecole publique est le bâtiment communal le plus énergivore.

Le SYDEV propose de réaliser un audit énergétique plus approfondi, afin d'orienter la collectivité sur les travaux (isolation, changement du mode de chauffage, etc) à réaliser. Cet audit énergétique représente un coût de 1 675€ HT, dont 20% soit 335€ HT, à la charge de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 16 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention,

- ACCEPTE la réalisation d'un audit énergétique sur le bâtiment de l'école publique, avec une prise en charge par la collectivité à hauteur de 335€ HT ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6. **INDEMNITÉ DE GARDIENNE DE L'ÉGLISE 2021**

Délibération n°21-06-06

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que chaque année, la Commune verse à la paroisse Saint-Paul-des-Champs une indemnité pour le gardiennage de l'église. Le montant plafond de cette indemnité est fixé par le Préfet, ainsi que sa revalorisation.

Le Préfet a fait savoir que le plafond indemnitaire de 2021 demeure celui fixé en 2020, ce qui le laisse à 479.86€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention,

Décide de verser une indemnité pour l'année 2021 à hauteur de 262.28 €.

7. **ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT AU SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITES AU SEIN DU COLLEGE DES COMMUNES**

Délibération n°21-06-07

Le Maire expose :

Le syndicat mixte e-Collectivités, auquel notre commune a décidé d'adhérer, a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2014 par arrêté préfectoral.

Conformément aux dispositions des statuts, la composition du comité syndical est la suivante :

- Collège des communes : 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants ;
- Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Les départements : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- La Région Pays de la Loire : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Les 5 premiers collèges sont constitués d'1 représentant par organe délibérant des différentes structures concernées (communes, EPCI, autres établissements locaux, autres établissements couvrant le périmètre d'un département ou de la région, départements). L'ensemble des représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection, par correspondance, des délégués de leur collège.

Le Maire sollicite donc l'assemblée délibérante de la commune afin de procéder à l'élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

Le Maire indique à l'assemblée que suite à la démission du 1<sup>er</sup> Adjoint de ses fonctions :

- Madame CHAUVIN Christine

s'est portée candidate pour représenter la commune.

Le conseil municipal procède à l'élection à bulletin secret.

Madame CHAUVIN Christine, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamée élue représentant de la commune.

#### **IV. QUESTIONS DIVERSES**

##### **Date des prochaines réunions :**

- Conseil Municipal : 24 juin 2021 à 20 heures, salle Les Sarments d'Or.

Le Maire lève la séance à 22 heures.

\*\*\*

**Le Maire,  
Gérard TENAUD**

